

## Relevé de conclusions de la réunion de négociation préalable du 12 novembre 2010

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, la directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a invité la Confédération générale du travail (CGT Educ'action) à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt de préavis pour des journées de grève envisagées les lundi 22, mardi 23, jeudi 25, vendredi 26, lundi 29 et mardi 30 novembre 2010.

La réunion s'est tenue au ministère de l'éducation nationale le vendredi 12 novembre, de 11h à 12h15.

### Participant à la négociation :

- pour l'administration : Monsieur Christian CLIMENT-PONS, chef du bureau des études statutaires et réglementaires (DGRH B1-3) et Monsieur Maxime ROUSSEAUX, bureau des études statutaires et réglementaires (DGRH B1-3)
- pour la CGT Educ'action : Madame Ana MACEDO, responsable du pôle 1<sup>er</sup> degré et Monsieur Patrick DESIRE, co-secrétaire général

Préalablement aux échanges, Madame MACEDO souhaite excuser l'absence de Monsieur Luc BRIATTE, secrétaire général, responsable du pôle 1<sup>er</sup> degré.

### 1 – Pour le reclassement des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles

**CGT Educ'action** : L'intégration par la seule voie des listes d'aptitude, dont les conditions de reclassement diffèrent de celles applicables aux personnels recrutés par concours internes, est demandée. En outre, il est souhaité que soit engagée une procédure d'assimilation des pensions à l'extinction du corps qui doit intervenir sans délai.

**Le ministère** : L'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles procède statutairement de deux voies : la liste d'aptitude et les premiers concours internes. Une étude mettant à jour l'évolution de l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles sera transmise prochainement à l'organisation syndicale. Concernant l'assimilation des pensions, il est indiqué que cette procédure interviendra à l'extinction complète du corps.

### 2 – Question de la publication du dernier relevé de conclusions qui n'avait pas été signé par la CGT Educ'action

**Le ministère** : L'absence de signature des relevés de conclusions n'a pas d'incidence dès lors que leur publication est une obligation prévue par la réglementation.

**CGT Educ'action** : Il est pris note de cette information.

### 3 – Opposition à la suppression de milliers d'emplois dans le 1<sup>er</sup> degré

**CGT Educ'action** : L'inquiétude est vive au regard de la politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, de l'augmentation des effectifs dans les classes et de la dégradation des conditions de travail des enseignants dans ce contexte.

**Le ministère** : La politique visant au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dépasse le seul cadre du Ministère de l'éducation nationale : ces suppressions résultent d'arbitrages du chef du Gouvernement et de la Présidence de la République. Il est précisé que dans le premier degré la politique budgétaire doit être appréciée au regard de l'existence de « surnombres », situation qui atténue en grande partie les conséquences concrètes des suppressions d'emplois.

### 4 – Opposition à la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire

**CGT Educ'action** : L'opposition à cette loi est réaffirmée. Mme THEOPHILE, directrice générale des ressources humaines, en a été informée.

5 – Réunion le 3 décembre 2010 portant sur le décret en préparation au bureau B1-3 relatif aux agents non titulaires

**CGT Educ'action** : L'organisation d'une réunion le 3 décembre sur les non titulaires est rappelée. Des avancées sociales sont fortement attendues notamment sur les vacataires.

**Le ministère** : Le cycle de concertation sociale sur la question des agents non titulaires (statut, recrutement, carrière, RAEP...) est en cours. Comme l'a indiqué la directrice générale des ressources humaines lors du dernier CTPM, les propositions de l'administration seront annoncées à l'issue des discussions.

Au terme de la réunion, la CGT Educ'action maintient son intention de déposer un préavis de grève sur la base des motifs évoqués.

Le chef du bureau des études statutaires et réglementaires

CGT Educ'action :

Ana MACEDO

Christian CLIMENT-PONS